

FAQ

KEEP CALM



Voici une liste non-exhaustive des questions qui reviennent le plus souvent par rapport à l'accueil citoyen. Si vous avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse calmlyon@singa.fr.



Je n'ai pas de chambre, puis-je vous aider autrement ?

Oui, l'objectif de SINGA est justement de proposer à chacun des moyens d'action. Si vous êtes un passionné de foot, d'échecs, de théâtre, de visites de musées, de danse, de chants, nous sommes sûrs de pouvoir rencontrer des personnes réfugiées qui auront les mêmes passions. Vous pouvez aussi organiser des événements, des formations, proposer des cours de langues (toutes les langues), ou tout simplement inviter un (ou plusieurs) réfugiés à venir goûter un bon bœuf Stroganof typique de votre région.

Si vous n'habitez pas sur Paris, nous vous mettrons en relation avec d'autres personnes motivées et habitant dans votre coin qui nous ont contacté, ainsi qu'avec les associations partenaires avec lesquelles nous travaillons qui vous mettront en relation avec les réfugiés.

Si ce n'est pas déjà fait, n'hésitez pas à remplir ce questionnaire.

Vous souhaitez monter un réseau local ?

Génial ! L'objectif est de monter une communauté SINGA locale dans laquelle des réfugiés se sentiront Comme A La Maison ;). Nous organiserons avec vous des réunions Skype/Google Hangout/FaceTime (qu'importe) pendant lesquelles nous vous formerons à former les personnes qui s'engageront à vos côtés dans le futur. Nous vous donnerons également les outils que nous avons développés jusqu'à maintenant. Nous vous expliquerons également les liens entre votre réseau et la communauté nationale que SINGA France coordonne.

Vous avez du matériel que vous souhaiteriez donner ?

SINGA accompagne des Réfugiés dans la création et le développement de projets, or il s'avère que plusieurs réfugiés de notre communauté ont commencé à mettre en place des actions de distribution de matériel et nourriture auprès des communautés vivant dans la précarité.

Nous serons très heureux de vous mettre en relation avec eux pour que vous puissiez leur faire parvenir les objets que vous avez pu récolter.

Vous souhaitez accueillir des mineurs isolés

Malheureusement CALM ne propose pas d'accueillir des mineurs isolés. Cela demande en effet une expertise que nous n'avons pas. Nous pouvons cependant vous mettre en relation avec des organisations partenaires travaillant sur la question.

Allez vous proposer CALM dans d'autres régions que l'Île de France ? / Pourquoi les premières formations commencent en Île de France ?

Nous ne nous attendions pas à un tel engouement et à une telle mobilisation générale de toute la France. Nous avons prévu de commencer doucement en Île de France (la région dans laquelle nous sommes le plus connus) pour ensuite proposer CALM au reste de la France, dès qu'on aurait le site internet et l'application au mois de décembre. Et puis... vous êtes arrivés, par centaines et très bientôt par milliers, de toute la France ! Toute la France. Il a donc fallu que nous adaptions notre stratégie. Il nous était bien évidemment hors de question de gaspiller une telle énergie.

Nous avons donc commencé à contacter nos partenaires nationaux travaillant avec des réfugiés près de chez vous et commencerons à proposer CALM dans plusieurs autres régions d'ici deux à trois semaines. Pour information, l'équipe SINGA compte aujourd'hui 6 personnes (dont 4 ne sont pas supposées être à temps plein sur CALM) donc nous allons faire au mieux avec ce que nous avons pour l'instant en se donnant à 200% pour que vous puissiez agir et accueillir dans votre région le plus rapidement possible.

J'habite à l'étranger, puis-je héberger des personnes chez moi dans le cadre de CALM ?

Désolé les amis ! C'est un peu tôt pour cela. Cela étant dit vous nous avez fait rêver et nous allons étudier la question d'un point de vue juridique et pratique. Mais bon soyons réalistes ce n'est pas pour tout de suite.

Tous les membres de la famille travaillent, la personne que j'accueille ne va-t-elle pas se sentir seule à la maison ?

Ne vous inquiétez pas elle aura également de quoi faire : recherche d'emplois, cours de langue, démarches administratives, etc...e.

Que se passe-t-il lorsque la fin du bail arrive et que la personne doit s'en aller ?

A la fin des 6 mois (ou de la période que vous avez choisie), si vous ne souhaitez pas/ne pouvez pas prolonger l'aventure, la personne doit partir. Dans le cas où elle n'aurait pas de solution de logement pour la suite, nous vous demandons de nous contacter quelques semaines avant le départ pour que nous puissions trouver une autre famille qui pourra l'accueillir.

Accompagnement social : Cela étant dit, sachez que les réfugiés avec qui vous serez mis en relation seront également accompagnés par des travailleurs sociaux qui les accompagneront dans leurs démarches d'accès au logement social/de recherche d'appartement. Nous allons également mettre en place une liste des membres de la communauté ayant des appartements à louer, ce qui nous permettra également d'assurer une mise en relation dans ce type de situation.

Les réfugiés ont-ils de l'argent ?

Les réfugiés ne sont pas tous dans la grande difficulté. Certains pourront (et voudront) même payer un loyer. Dans tous les cas les réfugiés, lorsqu'ils obtiennent leur statut, ont les mêmes droits que les français en termes d'accès aux allocations (RSA, CAF, etc...) ils pourront donc, à défaut de payer un loyer, contribuer aux dépenses de la maison.

Il est important pour vous de nous dire vos attentes sur cette question de manière à ce que nous puissions trouver une personne qui y réponde.

Vous souhaitez héberger quelqu'un mais vous habitez dans une petite ville un peu éloignée d'une grande ville avec peu de moyens de transport et vous doutez de l'utilité de votre proposition.

Merci pour votre proposition ! N'hésitez pas à remplir notre formulaire d'inscription et dites nous quelles sont les possibilités en terme de travail, écoles, crèches, qui peuvent y exister (travail saisonnier etc...). Nous garderons votre proposition en tête au cas où nous trouvons des personnes qui pourraient correspondre au profil. Ex : Vous vivez à la campagne et vous avez autour de vous un grand nombre d'éleveurs de moutons. Nous pourrions peut être vous mettre en relation avec des réfugiés ayant une grande expérience de l'élevage.

Vous êtes locataire, avez vous le droit d'héberger quelqu'un chez vous ?

Oui vous avez absolument le droit d'héberger une personne chez vous, nous avons vérifié avec nos avocats et cela ne pose pas problème. Le fait que la personne soit réfugiée n'est en aucun cas un élément différenciant.

Vous n'avez pas de chambre mais un canapé que vous êtes prêt.e.s à mettre à disposition ?

Inscrivez vous quand même. Cependant nous garderons votre proposition pour des cas d'urgence.

Puis-je choisir la durée du séjour de la personne ?

Oui ! Le minimum étant de 1 mois mais vous pouvez proposer des périodes allant jusqu'à 12 mois. Si vous souhaitez aller au delà de cette date, c'est tout à fait possible, car il s'agit après tout de votre maison/appartement et que vous y faites ce que vous voulez.

Je ne parle pas d'autres langues que le Français

Tant mieux ! C'est lorsque l'on n'a pas le choix que l'on apprend le mieux. D'ailleurs, sachez qu'étant donnée la longueur de la procédure administrative pour l'obtention des statuts, la plupart des réfugiés statutaires qui arrivent chez SINGA ont déjà passé au moins 2 ans sur le territoire Français et parlent donc suffisamment pour se faire comprendre.

Que se passe-t-il si la cohabitation se passe mal ?

En cas de difficultés, SINGA est là pour répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir et pour apporter une médiation afin de trouver des solutions concrètes pour que la cohabitation puisse continuer. En cas de problème trop important, il est possible d'abrèger la durée de l'expérience, le temps pour nous de trouver une autre solution de logement pour la personne.

Est- ce que les réfugiés peuvent travailler ?

Oui, une fois le statut obtenu, les personnes réfugiées entrent dans le droit commun et ont donc le droit de travailler, de payer des impôts, d'accéder à la sécurité sociale, de bénéficier de la CAF, des APL, et autres bourses... comme tout un chacun.

J'ai un appartement vide, ou une maison de vacances, puis-je la mettre à disposition d'un réfugié ?

Bien sûr, à condition que vous assistiez à la réunion d'information à destination de tous les hébergeurs. Nous pourrions par la suite discuter des conditions concrètes de mise en oeuvre d'un tel hébergement.

Vous êtes une association qui propose des activités artistiques, sportives, culturelles, etc... et vous souhaitez en faire bénéficier la communauté Singa Lyon ?

Merci beaucoup, c'est une excellente initiative qui nous permet de faire vivre la communauté. Avant tout, nous vous invitons à notre prochaine réunion d'information à laquelle vous pouvez vous inscrire en remplissant ce formulaire.

J'aimerais accueillir des personnes d'une nationalité en particulier, ou des membres d'une confession particulière, est-ce possible ?

Avec CALM notre objectif est de mettre en relation des réfugiés avec les personnes qui auront les mêmes centres d'intérêt et/ou des expériences personnelles/professionnelles similaires. Nous nous basons également sur des critères pratiques mais la nationalité, la race, la religion, ne sont pas des critères sur lesquels nous nous basons.

